



**Procès-Verbal des délibérations du Conseil Municipal du
4 août 2025**

Date de la convocation : le 29 juillet 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 12

L'an deux mil vingt-cinq, le 4 août à 20 heures 15, le Conseil municipal de la commune d'Ottersthal, régulièrement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence du maire, M. Daniel GÉRARD, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour ci-après :

- 1) Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- 2) Approbation du procès-verbal du 2 juin 2025
- 3) Vente des parcelles – NEXITY
- 4) Demande d'adhésion de l'association « ADRESS »
- 5) Acquisition du nouveau matériel informatique
- 6) Présentation du rapport annuel 2024
- 7) D.I.A. – Déclarations d'Intentions d'Aliéner
- 8) Acquisition d'un bien par voie de préemption
- 9) Communications
- 10) Divers

Etaient présents : Adjoints : Denis SCHNEIDER et Thierry SEBASTIEN.

Lydia ANCEL, Patricia DELAGE, Thomas KALISCH, Claude JACOB, Jean-Claude HAMBURGER, François BURG, Anny STOLL, Béatrice CHABANE.

Absents excusés :

Absent non excusé : Christian KEMPF

Procurations :

Secrétaire de séance : Thierry SEBASTIEN

2025-41 DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT (Code Général des Collectivités territoriales), est désignée comme secrétaire de la présente séance : Thierry SEBASTIEN

2025-42 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU LUNDI 2 JUIN 2025

M. le maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal du 2 juin 2025.
ADOPE à l'unanimité des membres présents

2025-43 VENTE DES PARCELLES – NEXITY

Le Conseil Municipal se référant :



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE D'OTTERSTHAL

- › à la délibération du Conseil du 4 juillet 2022 ayant adopté dans son intégralité la proposition de la Société NEXITY,
 - › à la délibération du Conseil Municipal du 3 février 2025 concernant le projet d'aménagement du lotissement en deux tranches,
 - aux promesses de vente du 28 avril 2023 et du 2 mai 2025,
- › à l'acte de vente reçu par Maître Audrey DUCANOS, notaire associée à SAVERNE, le 13 juin 2025 par la COMMUNE D'OTTERSTHAL au profit de la Société dénommée FONCIER CONSEIL, ayant son siège social à SAINT OUEN CEDEX (93585) 67, rue Arago - CS 70058 identifiée sous le numéro SIREN 732014964 RCS BOBIGNY,

Portant sur les parcelles non bâties constituant la tranche 1 du lotissement L'OREE DU BOIS à OTTERSTHAL (67700) Lieudit "LEINERBERG", cadastrées sous les références suivantes :

Sect.	Numéro	Lieudit	ha	a	ca
3	429/99	LEINERBERG			83
3	431/100	LEINERBERG			06
3	433/101	LEINERBERG			04
3	434/101	LEINERBERG		02	99
3	437/102	LEINERBERG			47
3	438/102	LEINERBERG		01	95
3	439/102	LEINERBERG			81
3	442/103	LEINERBERG			47
3	443/103	LEINERBERG		02	75
3	446/104	LEINERBERG			52
3	447/104	LEINERBERG		01	97
3	448/104	LEINERBERG			46
3	451/105	LEINERBERG		02	56
3	452/105	LEINERBERG			01
3	453/105	LEINERBERG			75
3	455/106	LEINERBERG		07	54
3	456/106	LEINERBERG			27
3	457/106	LEINERBERG			78
3	458/106	LEINERBERG			37
3	459/106	LEINERBERG		05	99
3	461/107	LEINERBERG		06	88
3	462/107	LEINERBERG			05
3	463/107	LEINERBERG			93
3	464/107	LEINERBERG		07	10
3	466/113	LEINERBERG		02	09
3	467/113	LEINERBERG		02	60
3	468/113	LEINERBERG		01	52
3	469/113	LEINERBERG			22
3	470/114	LEINERBERG		02	52
3	471/114	LEINERBERG			77
3	472/114	LEINERBERG		02	74
Contenance totale				59	01



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE D'OTTERSTHAL

moyennant le prix TVA sur la marge incluse de SOIXANTE HUIT MILLE SOIXANTE EUROS ET TRENTE SIX CENTIMES (68.060,36 Euros), représentant un prix de SOIXANTE DEUX MILLE QUATRE CENT QUARANTE ET UN EUROS (62.441,00 Euros) hors taxes.

REITERE en tant que de besoin, son accord pour la vente des parcelles du Lotissement L'OREE DU BOIS en deux tranches et les pouvoirs conférés à Monsieur le Maire de signer toute promesse de vente respectivement tout acte notarié de vente.

ADOpte à l'unanimité des membres présents

2025-44

DEMANDE D'ADHESION DE L'ASSOCIATION « ADRESS »

L'Association de Développement du Rail Et des transports collectifs des pays de Saverne et Sarrebourg ; « ADRESS », dont le siège est au 78 Grand'Rue 6700 SAVERNE, a adressé un bulletin d'adhésion pour la commune d'Ottersthal dans le cadre de son activité.

Le montant de la cotisation pour l'année 2025 est fixée à 31 euros TTC pour les communes de moins de 1 000 habitants.

M. le Maire propose à l'ensemble du conseil municipal d'adhérer à l'association cité précédemment et d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

ADOpte à l'unanimité des membres présents

2025-45

ACQUISITION DU NOUVEAU MATERIEL INFORMATIQUE

Le Conseil Municipal est informé qu'il serait opportun d'acheter du nouveau matériel informatique, soit 2 tours d'ordinateurs, à la suite du changement de Windows 10 à 11.

Fournisseur	Marque	Prix unitaire HT	Quantité	Prix TTC
BELTA	HP	669.00	2	1 605.60€

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **ACCEPTE à l'unanimité** des membres présents l'offre du fournisseur BELTA d'un montant de 1 605.60€ TTC

2025-46

PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2024

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service de traitement des déchets du SMITOM de la région de SAVERNE pour en prendre acte.

Le conseil municipal prend acte du rapport.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE D'OTTERSTHAL

2025-47

D.I.A. DECLARATIONS D'INTENTIONS D'ALIENER

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal les déclarations d'intentions d'aliéner concernant des biens situés à OTTERSTHAL et cadastrés :

Propriétaires	Sections	Parcelles	Lieu-dit	Surface totale
Sercan OZMEN	3	120 et 397/121	4 Rue de l'Ermitage	5 a 94 ca
NEXITY FONCIER CONSEIL	3	453/105 455/106 457/106 459/106 461/107 462/107 463/107 464/107 466/113 467/113 468/113 469/113 470/114 471/114 472/114	LEINERBERG	42 a 48ca
Marcel FELS	2	27	38 Rue Principale	9 a 86 ca
NEXITY FONCIER CONSEIL	3	429/99 431/100 434/101 438/02	LEINERBERG	5 a83 ca

Le Conseil Municipal prend acte du renoncement au droit de préemption des déclarations d'aliéner mentionnées ci-dessus.

2025-48

ACQUISITION D'UN BIEN PAR VOIE DE PREEMPTION

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner concernant des biens situés à OTTERSTHAL et cadastrés :



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE D'OTTERSTHAL

Propriétaire	Sections	Parcelles	Lieu-dit	Surface totale
Martine GILLE	2	175		1 563 m ²
Martine GILLE	2	176		798 m ²
				2 361 m ²

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, R 213-4 et suivants, R 211-1 et suivants, et L 300-1,

Vu la délibération du conseil municipal du 9 mars 2020 instituant un droit de préemption urbain sur le territoire de la commune de OTTERSTHAL,

Vu la déclaration d'intention d'aliéner enregistrée en mairie sous le n° IA 067 366 25 R0009, reçue le 31 juillet 2025 adressée par maître Pauline CRIQUI, notaire à Saverne en vue de la cession moyennant le prix de 1 465€, d'une propriété sise à OTTERSTHAL cadastrée section 2 parcelles n°175 et 176, d'une superficie totale de 2361 m², appartenant à Madame Martine GILLE

Considérant que la parcelle n° 176 de la section n°2 se situe dans une zone 1AUI.

Monsieur le Maire expose,

Le projet de création d'une salle communale sur les parcelles n° 176, 177, 266, 178, 179, 180, 181, 182, 183 et 184.

La parcelle n° 175 est située en zone « nature », elle est nécessaire pour la création d'une zone dite « tampon » pour les nuisances sonores que les locations de la salle pourraient générer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

-DECIDE D'ACQUERIR par voie de préemption le bien cadastré section 2 parcelle n°175 d'une superficie totale de 1 563 m², appartenant à Madame Martine GILLE, et ayant fait l'objet de la déclaration d'intention d'aliéner n° IA 067 366 25 R0009,

-DECIDE D'ACQUERIR par voie de préemption le bien cadastré section 2 parcelle n°176 d'une superficie totale de 798 m², appartenant à Madame Martine GILLE, et ayant fait l'objet de la déclaration d'intention d'aliéner n° IA 067 366 25 R0009,

PROPOSE les prix suivants de :

Section	Parcelles	Surface	Montant TTC/are	Montant total TTC
2	175	15.63 a	100 €	1 563 €
2	176	7.98 a	500 €	3 990 €
				5 553 €

DIT qu'un acte authentique constatant le transfert de propriété sera établi dans un délai de trois mois, à compter de la notification de la présente décision.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE D'OTTERSTHAL

AUTORISE le maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet. Les crédits suffisants sont inscrits au budget de la commune.

RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ADOPTE à l'unanimité des membres présents

2025-49 COMMUNICATIONS

- Mme Simone MERTZ souhaite vendre 1 parcelle, la commune est intéressée

2025-50 DIVERS

- Denis, Adjoint au Maire, informe le conseil municipal que les travaux de la salle communale sont terminés.

La séance est levée à 21h15.

Le Maire,
Daniel GÉRARD

Denis SCHNEIDER
Adjoint au Maire

Thierry SÉBASTIEN
Adjoint au Maire

Lydia ANCEL
Conseillère Municipale

Patricia DELAGE
Conseillère Municipale

Béatrice CHABANE
Conseillère Municipale

Anny STOLL
Conseillère Municipale

François BURG
Conseiller Municipal

Jean-Claude HAMBURGER
Conseiller Municipal

Claude JACOB
Conseiller Municipal

Thomas KALISCH
Conseiller Municipal

Christian KEMPF
Conseiller Municipal